



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 16 :

ADAPTATION DE LA SOCIETE AU
VIEILLISSEMENT - ATTRIBUTION D'UN
"FORFAIT AUTONOMIE" AU TITRE DE
L'ANIMATION AU SEIN DES
RESIDENCES AUTONOMIE LA
BERENGERE ET MIEUX VIVRE

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCHWEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Agnès FOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

DOSSIER N° 16 : ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT – ATTRIBUTION D'UN "FORFAIT AUTONOMIE" AU TITRE DE L'ANIMATION AU SEIN DES RÉSIDENCES AUTONOMIE LA BERENGÈRE ET MIEUX VIVRE

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a souhaité renforcer la mission de prévention de la perte d'autonomie des « résidences autonomie », notamment par la mise en place du « forfait autonomie », financement spécifique pour les actions individuelles ou collectives de prévention à destination de leurs résidents.

Les Départements ont en charge la gestion de cette aide financière versée par la CNSA sur décision de la **Conférence des Financeurs** (dont le décret 2016-209 du 26 février 2016 fixe la composition, le fonctionnement et la compétence).

La conférence des financeurs a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. En tant qu'instance de coordination institutionnelle, elle définit le programme qui s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui porte notamment sur l'attribution d'un Forfait Autonomie.

Pour bénéficier de cette aide, les gestionnaires de Résidences Autonomie doivent conclure avec le Département un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) permettant notamment de définir les engagements de l'établissement à assurer ces actions.

La SA HLM Logévie, propriétaire des Résidences Autonomie La Bérengère et Mieux-Vivre situées sur la commune du Bouscat, est bénéficiaire de cette somme, dont le montant prévisionnel annuel est de **53 200 €**.

Or, le 10 Août 2016, la signature des conventions de partenariat entre la Ville du Bouscat et la SA HLM Logévie (propriétaire des Résidences Autonomie La Bérengère et Mieux-Vivre), scelle le partage des compétences comme suit :

- l'entretien des bâtiments et des logements par Logévie,
- la veille médico-sociale, la restauration collective et l'animation par la Ville.

A ce titre, Logévie envisage la cession de l'aide financière reçue du Conseil Départemental relative à l'animation des Résidences Autonomie à la Ville du Bouscat au titre des missions qui lui sont confiées.

Cette somme permettrait de :

1. créer un poste d'animateur en gérontologie dont le rôle vise à favoriser le bien-être des résidents en leur permettant de retrouver, conserver ou de développer une vie sociale au sein de la structure ou dans son environnement.
Le coût de ce poste annuel chargé serait d'environ 33 000 €.
2. développer les activités au sein des résidences et en dehors à hauteur de 20 200 € : achat de matériel (jeux, activités manuelles,...), interventions de prestataires extérieurs (artistes,...), transport vers les animations extérieures (spectacles de l'Ermitage, animations du Pôle Senior,...).

Ainsi,

VU les conventions de partenariat signées le 10 août 2016 et délibérées en Conseil Municipal le 15 mars 2016 des Résidences Autonomie Mieux-Vivre et La Bérengère,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Autorise M. le Maire à solliciter le versement de cette aide auprès de la SA HLM Logévie, propriétaire des Résidences Autonomie de la Ville,

Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la gestion de ce dossier, y compris les avenants aux conventions de partenariat signées avec Logévie,

Article 3 : Dit que les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 011.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Patrick BOBET

